

MAROC

**Ali Lmrabet doit être libéré
immédiatement**

Index AI : MDE 29/001/2004

ÉFAI

**Embargo : mardi 6 janvier 2004 (00h01
TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle du journaliste marocain Ali Lmrabet, incarcéré uniquement pour avoir exprimé ses opinions en toute légitimité et sans recourir à la violence. L'organisation de défense des droits humains réitère l'appel en faveur de sa remise en liberté, à la veille d'une audience prévue mercredi 7 janvier 2004, au cours de laquelle il risque d'être de nouveau condamné à une peine d'emprisonnement de quatre mois.

« Ali Lmrabet n'aurait jamais dû être emprisonné, a déclaré Amnesty International. C'est un prisonnier d'opinion et, à ce titre, il doit être remis en liberté sans délai et sans condition. »

Rédacteur en chef de deux hebdomadaires satiriques indépendants, *Demain Magazine* et *Doumane*, sa version arabe, Ali Lmrabet fait actuellement une grève de la faim pour dénoncer son maintien en détention. Il a fait part de sa détermination à la poursuivre jusqu'à ce qu'il soit libéré. En mai 2003, il avait déjà observé une grève de la faim pendant quarante-sept jours afin de protester contre son procès et son incarcération, et avait dû être admis à l'hôpital.

La cour d'appel de Rabat, la capitale marocaine, examinera mercredi 7 janvier le recours formé par l'avocat d'Ali Lmrabet en vue d'annuler une peine d'emprisonnement de quatre mois prononcée contre lui le 21 novembre 2001. Il avait alors été reconnu coupable de « diffusion de fausses informations portant atteinte à l'ordre public ou susceptibles de lui porter atteinte », après avoir publié le 20 octobre 2001, dans *Demain Magazine*, un article traitant d'un palais royal. Outre sa peine d'emprisonnement, il avait été condamné à une amende de 30 000 dirhams marocains (environ 2 400 euro).

Intitulé *Le palais royal de Skhirat serait en vente*, l'article indiquait que l'hebdomadaire avait reçu des informations

selon lesquelles les plus hautes autorités marocaines avaient décidé de vendre ce palais à des investisseurs étrangers désireux de le transformer en complexe touristique.

Amnesty International exhorte les autorités marocaines à abolir ou réviser tous les textes de loi qui, en violation des normes internationales, prévoient des peines d'emprisonnement pour quiconque exerce pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Complément d'information

Ali Lmrabet a fondé l'hebdomadaire de langue française *Demain Magazine* au début de l'année 2001. Le précédent journal qu'il éditait, *Demain*, avait été interdit par les autorités marocaines en décembre 2000 pour « atteinte à la stabilité de l'État ». Il avait en effet publié un article selon lequel la gauche politique était impliquée dans un coup d'État de 1972 contre feu le roi Hassan II. Ali Lmrabet est également correspondant pour l'organisme international de défense de la liberté de la presse, *Reporters sans frontières*.

Il purge déjà une peine d'emprisonnement de trois ans, prononcée contre lui en appel le 17 juin 2003. Il a été déclaré coupable d'« outrage à la personne du roi Mohammed VI », « atteinte au régime monarchique » et « atteinte à l'intégrité territoriale du royaume ». Ces accusations se fondent sur plusieurs articles, dessins et un photomontage publiés dans ses deux hebdomadaires. Il s'agissait notamment d'extraits d'une interview – déjà publiée dans un journal espagnol – d'un ancien prisonnier politique marocain se disant favorable à l'autodétermination des Sahraouis du Sahara occidental, ainsi que d'un dessin relatif au budget alloué à la maison royale par le Parlement. En outre, Ali Lmrabet a été condamné à une amende de 20 000 dirhams (soit environ 1 600 euro) et ses deux publications ont été interdites.

Au Royaume du Maroc, toute discussion publique concernant la monarchie et le statut du Sahara occidental est taboue. Plusieurs personnes, dont des journalistes et des militants politiques, ont été incarcérées ces derniers mois pour avoir exprimé de manière pacifique leurs opinions sur ces questions. Le Sahara occidental fait l'objet d'un conflit entre le Maroc, qui proclame sa souveraineté sur cette région qu'il a annexée en 1975, et le Front Polisario, gouvernement autoproclamé en exil qui demande l'instauration, sur ce

territoire, d'un État indépendant. Le Front Polisario est installé dans des camps de réfugiés près de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>